



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

SECRETARIAT GENERAL

Paris, le **21 OCT. 2010**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
BUREAU « POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT DES RH » (DRH2-D)
IMMEUBLE ATRIUM – 5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par : Christine Berho et Patricia Cruchaudet
Téléphone : 01 53 44 26.61 et 01 53 44 28 92
Télécopie : 01 53 44 28 62
Mél. : christine.berho@finances.gouv.fr
Et patricia.cruchaudet@finances.gouv.fr

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

OBJET : organisation en janvier 2011 d'un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions d'analyste-développeur dans un centre de traitement automatisé de l'information.

Mes services organiseront le **vendredi 21 janvier 2011**, pour l'ensemble des directions, un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions d'analyste-développeur dans un centre de traitement automatisé de l'information.

I - CONDITIONS D'ACCES

Cet examen est ouvert aux personnels des corps de catégorie A qui souhaitent se diriger vers des tâches d'analyste dans un centre de traitement automatisé de l'information.

II - DATE ET LIEU DES EPREUVES

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le **vendredi 21 janvier 2011** en région parisienne.

L'épreuve orale d'admission se déroulera en région parisienne à compter du **lundi 28 février 2011**.

III - NATURE DES EPREUVES

Les épreuves sont les suivantes :

- Epreuve écrite d'admissibilité (durée 6 heures) : étude d'un cas d'automatisation permettant d'apprécier la connaissance des techniques d'analyse, l'aptitude à la synthèse, à la rédaction d'un dossier technique et supposant éventuellement des connaissances en matière de programmation.
- Epreuve orale d'admission (préparation 30 mn – durée 30 mn) : entretien avec le jury

IV - INSCRIPTION DES CANDIDATS

La date de fin de saisie des préinscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, de demande (le cachet de la poste faisant foi) ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur des concours des ministères économique et financier est fixée au **jeudi 9 décembre 2010 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

La date de fin de confirmation des préinscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt des dossiers d'inscription au secteur des concours des ministères économique et financier est fixée au **jeudi 16 décembre 2010 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

Les candidats peuvent s'inscrire :

♦ soit par voie de téléprocédure

- **sur Internet** par le portail des ministères (www.economie.gouv.fr ou www.budget.gouv.fr) - rubriques « Espaces... Particulier » - « concours et métiers » - onglet « Inscriptions » - « Inscriptions aux concours de l'Administration Centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration Centrale » ;
- **sur Intranet** : Alizé - onglet « Ressources humaines » - menu « Recrutement/parcours professionnel » - « progresser dans sa carrière : concours et examens » - « portail des concours et métiers des ministères économique et financier >> accéder au site » - onglet « Inscriptions » - « Inscriptions aux concours de l'Administration Centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration Centrale ».

La procédure se déroule en deux phases, une phase de préinscription qui attribue un numéro d'enregistrement et un code confidentiel communiqués au candidat par voie électronique et postale et une phase de confirmation de la préinscription à l'aide de ces identifiants.

Au-delà de la date limite de préinscription, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur inscription jusqu'à la date limite de clôture. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle confirmation, la dernière manifestation de volonté du candidat est considérée comme seule valable.

La confirmation de la préinscription à un concours est obligatoire. **En l'absence de confirmation dans les délais, la préinscription au concours sera réputée nulle et, de fait, supprimée de la sélection.**

♦ soit par dossier papier

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès du Secrétariat général - direction des ressources humaines – sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale - bureau « politique de l'emploi et développement des RH » (DRH 2 – D) - secteur des concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 PARIS Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (**de 9 heures à 18 heures**).

Les demandes d'inscription doivent impérativement être établies sur les formulaires délivrés à cet effet par la direction des ressources humaines du Secrétariat général.

Tout dossier déposé après le jeudi 16 décembre 2010 – 18 heures - ne pourra être pris en considération.

Cette disposition s'applique également aux dossiers parvenant au secteur des concours dans une enveloppe portant un cachet de la Poste postérieur au jeudi 16 décembre 2010 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne comportant aucun cachet de la Poste.

Aucun envoi interne par Télédoc ne sera accepté.

V - SERVICE AUQUEL DOIVENT S'ADRESSER LES CANDIDATS

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au Secrétariat général - direction des ressources humaines – sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale - bureau « politique de l'emploi et développement des RH » (DRH 2 – D) - secteur des Concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 – 5 place des Vins de France - 75573 PARIS Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (de 9 heures à 18 heures) - Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr.

Enfin, je vous rappelle que l'inscription à la préparation organisée par l'Institut de la gestion publique et du développement économique ne vaut pas inscription à l'examen.

*

* *

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.

L'Administrateur civil
Chef du Bureau DRH2-D



Fabrice THEVAUX